



ÉCOLE DU PARCHEMIN

Procès-verbal d'une rencontre du conseil d'établissement de l'école du Parchemin tenue le jeudi 13 avril, à 18 h 30, au salon du personnel.

SONT PRÉSENTS :

Madame Annie Arpin	Enseignante
Madame Annick Bernier	Technicienne en éducation spécialisée
Monsieur Jérémie Chevalier	Président
Monsieur François Martin	Parent
Madame Gwendoline Coquet	Vice-présidente et représentante de l'OPP
Madame Julie Côté	Secrétaire d'école
Madame Josée-Anne Larose	Enseignante
Monsieur Mathieu Martel	Parent
Madame Émilie L'Heureux	Parent
Madame Mélissa Gagnon	Technicienne au service de garde

SONT ABSENTS :

Madame Cindy Villeneuve-Asselin	Parent substitut
Madame Diane Morneau	Membre de la communauté
Madame Pauline Heurtevent	Parent substitut
Madame Katie Gagnon	Enseignante substitut
Madame Karine Thibault	Parent substitut
Madame Valérie Maheux	Parent substitut

PARTICIPENT ÉGALEMENT À CETTE SÉANCE :

Monsieur Hubert Corriveau	Parent substitut
---------------------------	------------------

1. Ouverture de l'assemblée et vérification du quorum

Jérémie Chevalier fait la constatation du quorum et ouvre la séance à 18h34.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par François Martin, secondé par Gwendoline Coquet, d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

CÉ-22-23-24 La proposition est adoptée à l'unanimité.

3. Adopter le procès-verbal de l'assemblée du 15 février 2023

Il est proposé par Émilie L'Heureux, secondée par Josée-Anne Larose, d'approuver le procès-verbal de la rencontre du 15 février dernier tel que rédigé.

CÉ-22-23-25 La proposition est adoptée à l'unanimité.

4. Affaires relatives au procès-verbal du 15 février 2023

Les membres du CÉ avaient approuvé, au point 6.2.4 du procès-verbal du 15 février, le montant facturé aux parents de 14.06\$ pour les albums de finissants. Par contre, le montant pour les frais de livraison n'avait pas été calculé dans ce montant. Le nouveau montant serait donc de 16.06\$. Les membres maintiennent leur position d'approuver les albums de finissants.

5. Parole au public

Aucune parole au public.

6. Étude de dossier

6.1 Fonds à destination spéciale

Les soldes des différents projets sont demeurés les mêmes à l'exception du projet FDSELEVES. Les sommes amassées lors des diners pizza de janvier et février ont été ajoutées et le solde est maintenant de 4200\$. Nous prévoyons un profit d'environ 983.22\$ pour les diners pizza de mars et avril. Le solde du compte à destination spéciale est maintenant de 4856\$.

Nous conserverons les fonds à destination spéciale afin d'accumuler un minimum de 10 000\$ qui correspond au 10% demandé pour soumettre une demande pour la mesure ministérielle.

Josée Dufresne informe les membres que le projet pour le budget participatif citoyen de la Ville de Carignan a bien été déposé. Nous avons reçu un accusé-réception mais aucune autre nouvelle à ce jour.

6.2 Projet éducatif

Josée Dufresne mentionne que les rencontres avec le comité de l'école ont débuté. Les zones de vulnérabilités de la réussite des élèves de l'école, selon les premières analyses faites, ressemblent à celles du CSSP. Notamment, la transition du primaire vers le secondaire, les résultats en écriture et en lecture et la réussite des garçons font partie des zones de vulnérabilité à analyser lors du prochain projet éducatif.

Les membres du personnel de l'école visent que l'école demeure un lieu valorisant, stimulant, harmonieux, encadrant et cohérent. L'école désire prendre soin de son environnement, des autres et du système interdépendant dans lequel elle évolue. C'est pourquoi l'école croit qu'il est important de faire référence à un système d'encadrement probant et qui peut évoluer et répondre aux différents besoins des élèves.

7. Décision

7.1 Listes des effets scolaires (approuver)

Les changements demandés sont surlignés dans les documents. Au préscolaire, certaines quantités ont été modifiées et les enseignantes ont demandé l'ajout d'une pochette à velcro et d'un sac refermable. Elles ont également demandé l'ajout de la note demandant d'apporter tout le matériel lors de la première journée d'école car elles garderont les surplus en classe. Pour le primaire, il s'agit d'ajouts à la quantité d'un item ou le retrait de certains. Les listes ont été vérifiées par l'avocate du CSSP.

CÉ-22-23-26

Sur proposition de Gwendoline Coquet, les changements aux listes d'effets scolaires pour l'année 2023-2024 sont approuvés à l'unanimité.

7.2 Présentation des mesures protégées (adoption)

L'article 473.1 de la *Loi sur l'instruction publique* (RLRQ chapitre I-13.3), prévoit que le ministre peut prescrire que certaines mesures budgétaires soient destinées à un transfert vers le budget des établissements d'enseignement.

Ainsi, les règles budgétaires de l'année scolaire 2022-2023 prévoient que certaines allocations sont dédiées ou protégées, c'est-à-dire destinées à un transfert vers le budget des établissements.

Par ailleurs, les règles budgétaires pour l'année scolaire 2022-2023 demandent que les conseils d'établissement confirment au ministre que ces mesures dédiées et protégées ont été transférées aux établissements et que leur déploiement a été prévu dans le cadre du budget de l'établissement. Une reddition de comptes doit être faite à ce sujet, dans l'outil informatique CollecteInfo du ministère de l'Éducation. Les allocations non utilisées seront remises au ministère.

Josée Dufresne a présenté au conseil d'établissement l'attestation du Centre de services scolaire des Patriotes du transfert des sommes relatives aux mesures dédiées et protégées pour les établissements.

Les directeurs d'établissement ont convenu, lors de rencontres du Comité consultatif de gestion, de mettre en commun certaines allocations dédiées tel qu'expliqué par le Centre de services scolaire des Patriotes dans son attestation du transfert des sommes relatives aux mesures dédiées et protégées pour les établissements.

En effet, bien que les établissements aient le choix des moyens à prendre pour répondre aux besoins de leurs élèves, certaines allocations dédiées ou protégées aux établissements ont été regroupées afin d'être utilisées aux fins prévues au bénéfice de tous les établissements et en services aux élèves.

Les membres du conseil d'établissement ont échangé au sujet de cette attestation et de l'utilisation de ces mesures dans l'école.

CÉ-22-23-27

EN CONSÉQUENCE, sur proposition d'Annick Bernier, il est résolu à l'unanimité : Que le conseil d'établissement confirme que le déploiement de ces mesures a été prévu dans le cadre du budget de l'établissement.

7.3 Classe neige au 2^e cycle (approuver)

Les enseignants du 2^e cycle souhaiteraient offrir une classe neige aux élèves de leurs niveaux en 2023-2024. L'activité se déroulerait au camp Jouvence le 31 janvier et durera 2 journées et 1 nuit. Il y aura de la surveillance la nuit par les employés du camp. Les repas et le transport sont inclus. Tous les élèves pourront participer à l'activité et aucun élève se verra refuser l'accès en conséquence à son comportement à l'école.

Le coût pour l'activité sera d'environ 161\$ par élève mais Josée Dufresne mentionne qu'un montant de 20\$ par élève pourrait être payé par les mesures du ministère.

Josée-Anne Larose demande s'il y aurait possibilité de faire une campagne de financement pour défrayer une partie des coups. Jérémie Chevalier précise que si nous allons de l'avant avec celle-ci, il faudrait qu'il soit précisé que les sommes amassées sont recueillies pour l'ensemble du projet et non pas pour l'élève en particulier.

CÉ-22-23-28

Sur proposition de Gwendoline Coquet, la classe neige au 2^e cycle en 2023-2024 est approuvée à l'unanimité.

7.4 Consultation des élèves (approuver)

Le Conseil d'établissement est tenu de consulter les parents une fois par année. Cette année, le CÉ utilisera le sondage administré par l'école et réalisé par l'université de Montréal et par les membres du personnel pour remplacer le leur. Il a été proposé que les parents reçoivent une copie des questions par courriel afin qu'ils soient informés des questions et qu'ils puissent avoir une discussion avec leur enfant sur les sujets abordés.

CÉ-22-23-29

Sur proposition de Josée-Anne, la consultation faite auprès des élèves est approuvée à l'unanimité.

7.5 Rencontre au prochain CÉ (boîte à lunch)

Le budget du Conseil d'établissement est de 357 \$ et peut être utilisé pour remercier ses membres. Comme par les années précédentes, il pourrait servir à payer un petit repas aux membres à la prochaine rencontre du mois de mai. La rencontre sera devancée à 18h00 afin de permettre aux membres de déguster le repas avant la rencontre.

CÉ-22-23-30

Sur proposition d'Annick Bernier, la dépense du budget du Conseil d'établissement pour remercier les membres en leur offrant un petit repas est approuvée à l'unanimité.

7.6 Critères de sélection de la direction d'établissement (adoption)

Le document avait été envoyé par courriel afin de faire les modifications désirées avant la rencontre.

CÉ-22-23-31 Sur proposition de Mathieu Martel, les critères de sélection de la direction d'établissement sont adoptés à l'unanimité.

7.7 Choix du traiteur (approuver)

Tel que mentionné par courriel, le traiteur Innov Santé ne pourra pas offrir le service pour la prochaine année scolaire. Le traiteur Les Petits chefs, serait donc notre choix.

CÉ-22-23-32 Sur proposition d'Annie Arpin, le choix du traiteur Les Petits Chefs pour l'année scolaire 2023-2024 est approuvée à l'unanimité.

8. Discussion et consultation

8.1 Nouveau projet de règlement concernant le traitement des plaintes

Josée Dufresne explique qu'il est requis qu'elle informe les membres du CÉ du nouveau projet de règlement et que les commentaires recueillis soient envoyés au CSSP. En fait, Josée Dufresne explique que ce règlement vise à favoriser la recherche d'une solution satisfaisante pour tous et qu'il s'applique seulement à certaines plaintes qui seront dorénavant gérées par le protecteur de l'élève. À titre d'exemple, les plaintes relevant du présent règlement pourraient concerner le bruit occasionné par des travaux, la circulation autour d'un établissement, l'utilisation d'installations appartenant au Centre de services scolaire autrement que par des élèves, le comportement d'un(e) employé(e) sur les réseaux sociaux ou encore des problèmes relativement au paiement de comptes de taxes scolaires. La responsabilité de déterminer si une plainte est visée par le présent règlement appartient au Responsable du traitement des plaintes du CSSP. Ce règlement ne s'applique pas aux plaintes formulées par :

- un élève ou les parents de celui-ci au regard des services que leur rend le Centre de services scolaire ;
- un enfant qui reçoit un enseignement à la maison ou les parents de l'un de ceux-ci au regard des services que leur rend le Centre de services scolaire.

Jérémy Chevalier précise qu'il serait bien d'avoir une liste exacte ou plus précise des situations pour lesquelles ce règlement s'appliquerait.

François Martin mentionne qu'il est prématuré d'émettre une opinion sur ce projet tant que les rôles exacts du protecteur de l'élève ne seront pas précisés.

9. Information

9.1 Règle de fonctionnement du service de garde (journées pédagogiques)

Les journées pédagogiques sont offertes à tous les élèves de l'école même s'ils ne sont pas inscrits au service de garde lors des journées de classe. Depuis quelque temps, nous

constatons une hausse de la fréquentation, ce qui occasionne que les groupes sont pleins. Vu qu'il est important de respecter le ratio de 1 éducateur pour 20 enfants, il faudra surveiller l'évolution de la situation. Ainsi, il serait pertinent de prévoir pour l'année 2023-2024, des critères de sélection précis et qu'ils soient ajoutés dans les règles de fonctionnement du SDG.

9.2 Hygiénistes dentaires les 16-17 mars

Les hygiénistes ont apprécié leur visite à l'école. Le personnel et les bénévoles étaient mobilisés. Cette visite a permis de sceller 62 dents ce qui a engendré des économies de 3500\$ pour les parents de notre école.

9.3 Collation santé du 17 mars

La salade de fruits a été appréciée de tous.

9.4 Vaccination des élèves de 4^e année, 30 mars

La vaccination s'est bien déroulée. Nous avons des élèves courageux qui ont bien collaboré.

9.5 Dépistage visuel le 13 avril

Seulement un parent avait refusé le dépistage. Le dépistage a permis de référer 4 élèves pour des examens supplémentaires.

9.6 Semaine des Arts dans la semaine du 24 avril

Le comité a travaillé fort pour offrir une belle semaine d'activités. Le lundi, il y aura un rallye alliant les grands avec les petits. Le mardi, les élèves auront une période de lecture dans le noir. Le mercredi, un quiz sera diffusé en classe. Le jeudi, les parents sont invités aux portes ouvertes Corrid'Arts et ils pourront admirer les œuvres de nos élèves. La semaine se terminera avec le spectacle amateur des talents des élèves en après-midi.

10. Parole à l'OPP

Gwendoline Coquet souligne la beauté de la banderole créée par les élèves et les parents de l'OPP pour la semaine de la persévérance. Aucun autre projet n'est en cours présentement.

11. Varia

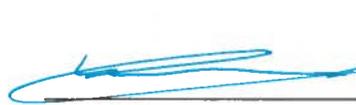
Aucun varia.

12. Levée de la séance

La prochaine rencontre aura lieu le 24 mai à l'école du Parchemin. À 20h20 il est proposé par Annick Bernier, secondée par Mélissa Gagnon de lever la présente séance.

CÉ-22-23-33

La proposition est adoptée à l'unanimité.



Jérémie Chevalier, Président

Josée Dufresne, Directrice

24 mai 2023

Date